

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 A 18H45

Absents excusés : LAMBERT Daniel donne procuration à MINDER Pascale
MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle
GUILLEMINOT Jean- Pierre
VIAL Anne- Claire

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2021.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu de M. et Mme DUFORETS annonçant leur départ de la commune après 37 années dans leur maison de Famone, et remerciant les différentes municipalités de les avoir si bien accueillis. Nous tenons à les remercier à leur tour pour le don de plusieurs tableaux et photos à la commune.

1/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association USSG + attribution d'une subvention à l'association « Les Intrépides »

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association USSG pour permettre de palier aux frais supplémentaires suite à leur qualification en 4^{ème} tour de la coupe de France. Cette subvention annule et remplace la subvention de 600 € prévue lors du Conseil municipal du 23.02.2021 initialement prévue pour l'école de foot qui n'existe plus.

Une demande de subvention a été sollicitée par l'association « Les Intrépides » pour pouvoir aider l'association qui met en place cette année des cours multisport/ zumba dédiés aux enfants entre 6 et 10 ans le mercredi matin.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 300 € pour les aider à démarrer et permettre l'achat de matériel.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour attribuer ces deux subventions.

2 / Arrêt du Programme Local de l'Habitat 2021-2027 par l'Agglomération de Montélimar

Au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat », la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération a lancé les travaux de son futur Programme Local de l'Habitat, par délibération n° 5.2 du 12 octobre 2015, en vue de définir un nouveau projet communautaire en matière de politique de l'habitat.

Ce nouveau projet prend la suite du Programme Local de l'Habitat 2012-2017 prorogé jusque fin 2019, permettant ainsi à l'EPCI d'être en conformité avec l'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Il va définir, à l'échelle des 27 communes du territoire, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le PLH portera sur la période 2021-2027. Les objectifs de croissance démographique et de production de logements porteront sur 7 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027, tandis que le programme d'actions portera sur 6 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Ce document, arrêté par délibération n°5.2/2021 du 12/07/2021 par le Conseil Communautaire, est ensuite soumis pour avis aux communes avant de faire l'objet d'un second arrêt en Conseil communautaire mi-novembre pour tirer le bilan des avis communaux et apporter, le cas échéant, des ajustements.

Cette version aboutie du PLH sera alors soumise au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement mi-décembre. En cas d'avis favorable de ce Comité, le PLH pourra être approuvé début 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de St Gervais / Roubion de se prononcer sur le PLH :

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 5.2/2021 du 12 juillet 2021 portant sur l'arrêt du programme local de l'habitat 2021-2027 de Montélimar Agglomération,

Vu les éléments de consultation portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal de Saint Gervais sur Roubion,

Vu que malgré plusieurs demandes de la part de M. le Maire de revoir les dotations aux communes compte tenu que les impôts et les taxes d'aménagement vont être réduits sur notre commune en comparaison aux communes du proche périmètre de Montélimar qui vont bénéficier d'augmentations importantes de taxes liées aux constructions. M. le Maire ne craint que les communes riches continuent à s'enrichir.

Avec 13 voix contre, le Conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable concernant le programme Local de l'Habitat 2021 – 2027 de Montélimar- Agglomération.

3/ Acquisition d'un chariot de cantine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la nouvelle organisation due au protocole sanitaire avec des classes dans la salle de motricité, la cantine scolaire a besoin d'un chariot de service supplémentaire. Un devis a été demandé à la société Ecotel. Le montant est de 199 € HT soit 238.80 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

4/ Demande d'aide en faveur des cantines scolaires rurales dans le cadre de relance

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan de relance, les communes rurales qui gèrent les cantines scolaires en maternelle et élémentaire peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat pour s'équiper afin de proposer au mieux des repas végétariens et produits bio, comme la loi Egalim l'oblige depuis le 1^{er} novembre.

Le montant minimal de dépenses est de 1500 € HT.

Cette aide permettra de financer des investissements matériels tels que l'achat d'équipement et de matériels nécessaires à la cuisine et à la transformation de produits frais.

Le bureau propose de demander une subvention avant le 31 octobre 2021 pour l'achat d'un four mixte avec sonde pour la cantine scolaire.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

5/ Convention de mise à disposition de services entre la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération – Périscolaire : Avenant n°7

Monsieur le Maire rappelle la convention conclue en application de l'article L.5211-4-1-IV du CGCT qui a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des agents, utiles à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs périscolaire » auprès de l'agglomération.

Il est nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de modifier les heures de mise à disposition des agents à compter de septembre 2021 (annexe 1) :

- Mme MARTIN Christel 6H00 par semaine en période scolaire
- Mme MAZET Johanna 5H40 par semaine en période scolaire

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

6/ Vente à l'euro symbolique de la parcelle ZO 307 chemin de la Moutette

Monsieur le Maire informe que suite à la fin de l'enquête publique concernant le chemin de la Moutette, la parcelle ZO 307 (947 m²) va être cédée à M. ETENEAU Bertrand.

Le bureau propose de vendre la parcelle cadastrée section ZO n°307 à l'euro symbolique à M. ETENEAU Bertrand.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

7/ Acquisition à l'euro symbolique des parcelles ZO 312 et ZO 219 chemin de la Moutette

Monsieur le Maire propose d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles ZO 312 (2650 m²) et ZO 219 (221 m²) chemin de la Moutette appartenant à M.ETENEAU Bertrand.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

8/ Taxe sur les terrains constructibles : liste des terrains concernés

A la suite de la délibération n° 3- 2021/ N°3 du 06 avril 2021 concernant la mise en place d'une majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non- bâtis à partir du 01/01/2022, ci- dessous la liste des terrains concernés :

-	ZO 163 (2344 m ²)	ESCALLIER –REBOUL Renée
-	ZN 103 (7940 m ²)	MASSADOR
-	ZN 302 (948 m ²)	REBOUL Georges
-	ZN 306 (619 m ²)	REBOUL Georges
-	ZN 307 (663 m ²)	REBOUL Georges
-	ZO 122 (2209 m ²)	MOREAU Pierre-Jean
-	ZO 223 (674 m ²)	SAUSSE
-	ZO 224 (716m ²)	JONETTE
-	ZN 93 (610 m ²)	BONNET Marie- Jeanne
-	ZN 95 (379 m ²)	BONNET Marie- Jeanne
-	ZN 115 (517 m ²)	ANDEOL Hervé
-	ZN 196 (493 m ²)	VIVIANI
-	ZN 129 (3310 m ²)	RASPAIL-DESVIGNES

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la liste ci-dessus.

9/ Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

10/ Demande de subvention pour étude consolidation mur des remparts au Conseil Départemental pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'éboulement d'une partie du mur des remparts qui soutient le chemin de ronde, la stabilité de ce mur est remise en question. Une étude géotechnique a été demandée à la société Alios. Le coût de ce diagnostic Géotechnique est de 7900 € HT soit 9420 € TTC.

Le bureau propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'année 2021 et d'accepter le devis de la société Alios Ingénierie pour faire au plus vite ce diagnostic Géotechnique.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

11/ Travaux salle des fêtes chantier jeune (Christelle ROUZET)

Le chantier « jeunes » organisé par le centre de loisirs d'Allan (Montélimar- Agglo) s'est déroulé au mois de juillet. Les peintures du hall d'entrée et de la grande salle ont été effectuées par les jeunes avec l'aide des agents techniques.

Nous allons profiter de ce coup de neuf pour renouveler l'éclairage du hall d'entrée en changeant les anciens luminaires par l'achat de nouveau, plus moderne. L'ensemble du comptoir du bar sera entièrement rénové.

12/ Travaux et divers (Benoit CARMICHAEL)

Les travaux prévus de réfection de chaussées des allées du cimetière du milieu, le piétonnier rejoignant le lotissement Soleil Levant à la rue de la Prade ainsi que le chemin des Trois communes par l'entreprise COLAS sont à présents terminés.

Guinguette de l'Agglo :

La dernière Guinguette de l'Agglo de la saison 2021 a eu lieu le dimanche 29 août de 17 à 22 heures sur le parvis de la salle des fêtes. Les villageois ont appréciés ce rendez- vous familial et festif. Le coût de cette manifestation s'est monté à 670 € en matériel électrique pour la commune mais qui sera réutilisé et utile pour les prochaines manifestations. Les agents communaux ont passés environs 40 heures pour le montage de la scène, la préparation des installations électriques ainsi que le rangement.

Le seul point négatif a été de ne pas faire participer les associations de la commune pour tenir une buvette et vente de nourriture. L'Agglomération de Montélimar a privilégié des Food trucks.

Vol de panneaux :

La commune a subi des vols de panneaux au cours de l'été (sortie du village RD 128 panneaux de fin d'agglomération + impasse des Oliviers + panneaux indicateurs salle des fêtes). Ces vols sont bien regrettables et ils ont un coût pour la commune.

13/ Permis de construire et déclarations préalables :

Déclaration préalable :

- | | |
|-------------------|--|
| - GRAY Dominic | Installation de panneaux solaires photovoltaïques : Accordée |
| - REY René | Installation de panneaux solaires photovoltaïques : Accordée |
| - GIRARD Fabien | Installation de panneaux solaires photovoltaïques : Accordée |
| - PAULET Simonne | Isolation thermique par l'extérieur et ravalement : Accordée |
| - GIRAULT Yannick | Installation de panneaux solaires photovoltaïques : Accordée |
| - VEGA Marie | Pose d'un portail coulissant + clôture bois+ Portillon : Accordée |
| - ORIOL Grégory | Installation de panneaux solaires photovoltaïques : Accordée |

- GILLES Florence Ravalement de façade : **Accordée**
- ROUX Thierry Création d'une Piscine : **Accordée**
- FANTIN Fabrice Isolation par l'extérieur et ravalement : **Accordée**
- ROUX Thierry Rénovation toiture bâtiment agricole : **Accordée**
- CARDOT Robert Réfection du mur limitrophe entre parcelle propriétaire et la voie communale (mur de soutènement) : **Accordée**

14 / Questions diverses :

- M. MOULIN nourrissaient une quinzaine de chats mais suite à son décès ceux-ci ont été pris en charge par des habitants. Les familles CORRE et CORRAL par le biais d'une association ont pu faire stériliser une partie des femelles. Mme CORRE souhaiterait avoir un abri pour les nourrir par temps de pluie. Monsieur le Maire lui a proposé de mettre à disposition la salle sous le souterrain.

Le Conseil municipal après mure réflexion s'oppose à cette idée puisque le souterrain regorge de chauve – souris et que leur cohabitation serait impossible.

- L'association CETAT domiciliée sur Montélimar recueille des tortues abandonnées. Elle recherche un nouveau terrain. M. BONHEURE nous a envoyé un mail pour savoir si la commune pourrait leur mettre à disposition un terrain. Le bureau aimerait en savoir plus et propose lors du prochain Conseil municipal de recevoir M. BONHEURE pour connaître les points forts ainsi que les nuisances de ce projet.

- M. BONHEURE étudie la possibilité d'organiser des vides greniers dans les environs et ils souhaiteraient savoir si la commune pourrait de façon régulière, au minimum un dimanche par mois, prêter le parking de la salle des fêtes ou un autre lieu pour organiser des vides greniers. Ce projet est prévu pour le printemps 2022. La commune souhaite qu'il propose son projet lors du prochain Conseil municipal

Avant de finir la réunion M. le Maire laisse la parole à Mme COMBON Gaëtane qui présente son projet d'Entraide d'Urgence Locale. Il s'agit d'un service non coûteux qui pourrait voir le jour et qui permettrait par le biais d'une liste de volontaire bénévoles diffusée par le site internet, les panneaux d'affichages, et le journal de la commune, de venir en aide de façon urgente et ponctuelle à la population en fonction des compétences de chacun.

Monsieur le Maire et le bureau trouve ce service d'Entraide d'Urgence Locale très intéressant. Il propose de faire une réunion pour approfondir ce projet. Il remercie Gaëtane COMBON pour cette présentation.